

Mars 2020,

M. Damien Pichereau attire l'attention de M. le Ministre des Solidarités et de la Santé sur la mise en place de la réforme du 100% santé dans le secteur de l'optique. Un comité de suivi a eu lieu le 04 février dernier, sous l'égide de Mme Mathilde Lignot-Leloup, directrice de la sécurité sociale, en présence des parties prenantes (représentants des opticiens, des ophtalmologues, des organismes complémentaires d'assurance maladie, ainsi que la Caisse nationale d'assurance maladie et les administrations impliquées), afin de faire le point sur le démarrage de la réforme dans ce secteur. Dans sa circonscription, le député a été sollicité par des professionnels de l'optique qui l'informent de nombreux dysfonctionnements, notamment l'impossibilité d'accéder à la plateforme de gestion du tiers payant. Dans le même temps, les opticiens nous rapportent également une double demande formulée par les organismes complémentaires d'assurance maladie (communication de l'ordonnance et des codes de remboursement de sécurité sociale détaillés). Tout ces dysfonctionnements, et surcharges administratives, retarderaient le règlement des dossiers par les organismes complémentaires d'assurance maladie, et nuiraient ainsi à la bonne efficacité de la réforme votée par la majorité. Aussi, il souhaite avoir l'avis du Gouvernement sur la mise en place de cette réforme et savoir comment il compte s'assurer de la bonne mise en oeuvre, par tous les acteurs, de cette avancée majeure pour la santé des français.